



## ASTHME PARTIELLEMENT CONTRÔLÉ

**Mots clés :** Évaluation, Asthme +/- contrôlé, Recommandations, Critères

L'asthme est partiellement contrôlé si vous présentez un des critères suivants à une "semaine quelconque" :

- ▶ Plus de deux symptômes diurnes comme un souffle court, une toux, une respiration sifflante, une gêne respiratoire, par semaine passée.
- ▶ Vous présentez une limitation dans vos activités habituelles.
- ▶ Vous présentez des symptômes décrits ci-dessus et des réveils nocturnes.
- ▶ Vous avez recours à votre traitement bronchodilatateur (Ventoline® ou salbutamol) de secours (en plus du traitement habituel) plus de deux fois par semaine.
- ▶ Votre fonction respiratoire est anormale.
- ▶ Votre DEP ( Débit Expiratoire de Pointe au Peak-flow ou au Pico®) ou votre VEMS ( Volume Expiratoire Maximal en 1 Seconde) est inférieure à 80% de la valeur prédite ou connue.
- ▶ Vous avez eu au moins une exacerbation dans l'année.

L'exacerbation se définit par une recrudescence progressive d'un ou plusieurs symptômes cités comme un souffle court, une toux, une respiration sifflante, une sensation d'oppression et se caractérise par une diminution du DEP ou de VEMS.

Une consultation médicale avant de voyager en avion ou de séjourner en montage est impérative si votre asthme est partiellement contrôlé. Parlez-en à votre médecin.

voyage-aptitude-senior.fr©création décembre 2007

Mise à jour 2023 © Dr Ghislain Haicault de La Regontais